

## INTRODUCTION

---

Marriott International (« Marriott ») s'engage à mettre en œuvre des pratiques et des opérations commerciales responsables et cherche à travailler avec des franchisés qui partagent ses valeurs. Nos franchisés font partie intégrante de notre entreprise et jouent un rôle essentiel dans le maintien de la réputation d'excellence des marques de Marriott auprès des clients, des collaborateurs, des partenaires commerciaux, des propriétaires, des investisseurs, des entrepreneurs et d'autres parties prenantes importantes.

Marriott cherche à développer et à renforcer ses relations avec ses franchisés dans un esprit de collaboration et de respect mutuel. Dans ce document, nous partageons les Principes commerciaux responsables de Marriott pour les franchisés (« Principes commerciaux responsables »), qui représentent nos valeurs communes. Ces Principes commerciaux responsables visent à établir notre engagement mutuel à préserver la réputation de la marque et la confiance dans les différents environnements dans lesquels nos franchisés opèrent à l'échelle mondiale.

Les franchisés sont encouragés à partager ces Principes commerciaux responsables avec les sociétés de gestion des franchises qui exploitent des hôtels sous la marque Marriott.\* Les franchisés et leurs sociétés de gestion sont des opérateurs commerciaux indépendants. Les décisions et politiques en matière d'emploi dans les hôtels franchisés sont prises et élaborées uniquement par les franchisés ou leurs sociétés de gestion.

## CONDUITE DES AFFAIRES ET ÉTHIQUE

---

Marriott adhère à des normes éthiques et juridiques élevées et attend de ses franchisés qu'ils se conforment à toutes les lois pertinentes régissant la conduite des affaires et les opérations.



### **Intégrité commerciale**

Marriott attend des franchisés qu'ils agissent avec intégrité et honnêteté. Cela s'applique aux interactions professionnelles avec les clients, les collaborateurs, les concurrents, les fournisseurs, les fonctionnaires et toute autre personne.



### **Protection de la propriété intellectuelle**

Marriott attend des franchisés qu'ils protègent les actifs de Marriott, y compris sa propriété intellectuelle, qui ne peut être utilisée que dans les limites autorisées par le contrat de franchise. Les franchisés doivent respecter les droits de propriété intellectuelle, y compris les lois sur les droits d'auteur, et protéger les secrets commerciaux et les informations confidentielles de Marriott.



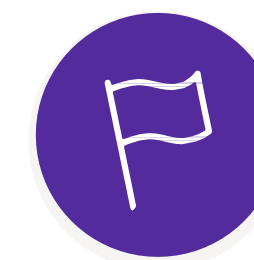
### **Confidentialité et divulgation des informations**

Marriott attend des franchisés qu'ils protègent les données des clients, qu'ils respectent les politiques de confidentialité de Marriott et qu'ils divulguent avec précision tous les montants facturés aux clients, conformément aux normes de Marriott et à la législation en vigueur. Toutes les informations et tous les rapports financiers fournis à Marriott doivent être exacts et complets. La falsification des livres et des registres est interdite.



### **Lutte contre la corruption**

Marriott s'engage à respecter les normes de conduite définies dans la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act ou « FCPA ») et les lois anti-corruption et anti-blanchiment d'argent des pays dans lesquels Marriott exerce ses activités. Les franchisés doivent se conformer à toutes les lois anti-corruption et anti-blanchiment d'argent applicables, ainsi qu'aux lois régissant le lobbying, les cadeaux et les paiements aux fonctionnaires, les contributions aux campagnes politiques et autres réglementations connexes.



### **Concurrence équitable**

Marriott s'engage à assurer une concurrence équitable et à respecter les lois antitrust et les lois sur la concurrence des pays dans lesquels Marriott exerce ses activités. Nous accordons une importance capitale au respect de ces lois. Les franchisés doivent s'engager à pratiquer une concurrence équitable et à respecter les lois antitrust et les lois sur la concurrence en vigueur.

## DROITS HUMAINS

---

Marriott s'engage à promouvoir un environnement qui respecte les droits de l'homme et favorise le respect mutuel et l'accès aux opportunités d'emploi.



### **Lutte contre la discrimination**

Marriott attend de ses franchisés qu'ils favorisent un environnement exempt de harcèlement, qui encourage le respect mutuel et l'accès aux opportunités d'emploi.

### **Mécanismes de réclamation**

Marriott invite les franchisés à mettre à la disposition des travailleurs un mécanisme de plainte anonyme et à mettre en place un processus de correction rapide des violations de la loi et de l'éthique.

### **Prévention du travail forcé et de la traite des êtres humains**

Les franchisés doivent contribuer à l'élimination de toutes les formes de traite d'êtres humains et de travail forcé ou obligatoire, ainsi que de l'exploitation des enfants. Les franchisés ne doivent pas conserver, détruire, dissimuler, confisquer ou refuser à quiconque l'accès à ses documents d'identité ou à ses biens et objets personnels de valeur.

### **Prévention du travail des enfants**

Marriott attend de ses franchisés qu'ils respectent les lois relatives au travail des enfants.

### **Recrutement éthique**

Marriott attend des franchisés qu'ils appliquent des principes éthiques en matière de recrutement, notamment en ne facturant pas de frais de recrutement dans le cadre du processus de candidature. Les franchisés doivent faire preuve de transparence dans leurs activités de recrutement, notamment en indiquant que les opportunités d'emploi sont offertes par un franchisé indépendant ou une société de gestion, et non par Marriott International, Inc. ou ses filiales.

### **Liberté d'association et négociation collective**

Les franchisés doivent respecter les droits légaux des travailleurs à la liberté d'association et au droit de négociation collective s'ils le souhaitent.

### **Santé, sécurité et protection**

Marriott s'engage à assurer la santé et la sécurité de ses employés et de ses clients. Marriott attend des franchisés qu'ils fournissent aux travailleurs des informations et une formation sur les lois, politiques et procédures applicables en matière de santé et de sécurité, afin de garantir des pratiques de travail sûres, et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour prévenir les risques en matière de santé et de sécurité et les atteintes à la sécurité.

## RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

---

Marriott s'engage à réduire l'impact sur l'environnement en intégrant le développement durable dans ses activités, en concevant et en exploitant des hôtels durables, en s'approvisionnant de manière responsable et en atténuant les risques liés au climat. De plus amples informations sont disponibles dans la [Politique de développement durable de Marriott](#).



### Réduction de l'impact sur l'environnement

Marriott encourage vivement les franchisés à aller au-delà des réglementations environnementales dans la mesure du possible et à faire preuve d'une amélioration continue dans la réduction de l'impact environnemental de la construction et de l'exploitation des hôtels. Marriott encourage vivement les franchisés à atténuer les impacts négatifs, tels que la déforestation et la pollution qui affectent la biodiversité et les écosystèmes.



### Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Marriott encourage vivement les franchisés à réduire les émissions de gaz à effet de serre et toute autre action contribuant au changement climatique.



### Gestion des ressources

Marriott encourage vivement les franchisés à aborder la question de l'utilisation des ressources afin de garantir la mise en place de processus efficaces et durables concernant l'eau (quantité, qualité et risque), les matières premières, transformées et non renouvelables, et l'énergie.



### Gestion des déchets

Marriott encourage vivement les franchisés à gérer correctement et en toute sécurité et à réduire au minimum les déchets, y compris les déchets universels, dangereux et électroniques, les matériaux d'emballage, les plastiques à usage unique et les eaux usées, en mettant en œuvre des processus de prévention, de recyclage, de réutilisation et d'autres processus de réduction des déchets.



## Bien-être animal

Marriott s'engage à traiter les animaux sans cruauté. Les franchisés doivent veiller à ce que les animaux soient traités de manière éthique, humaine et légale dans l'ensemble de leurs activités, y compris les divertissements, les repas et boissons, le mobilier et les accessoires.



## Approvisionnement responsable en matériaux

Pour la construction et l'exploitation de leurs établissements, les franchisés doivent s'approvisionner en produits et services auprès de sources qui fabriquent et fournissent des produits et services dans le respect de la loi, des principes de responsabilité et de l'éthique. Les franchisés doivent s'abstenir d'acheter sciemment des produits fabriqués à partir de matériaux récoltés, produits et/ou commercialisés illégalement. Marriott attend des franchisés qu'ils fassent preuve de diligence dans la sélection des matériaux de leur chaîne d'approvisionnement.



## Programme des fournisseurs

Marriott encourage les franchisés à travailler avec des fournisseurs qui reflètent et comprennent les besoins de ses clients internationaux, tels que les anciens combattants et les personnes handicapées.



## Système de gestion

Marriott s'engage à respecter des normes d'intégrité sociale et environnementale. Marriott attend de ses franchisés qu'ils mettent en œuvre ou maintiennent, selon le cas, des systèmes de gestion qui facilitent le respect de toutes les lois applicables, identifient et atténuent les risques opérationnels connexes et procèdent à des améliorations continues, le cas échéant.

### Note de fin

\* Marriott peut prendre des mesures pour évaluer l'adhésion aux Principes commerciaux responsables. Si un franchisé ne respecte pas les Principes commerciaux responsables, sa relation commerciale avec Marriott peut être compromise. Marriott conserve tous ses droits dans le cadre du contrat de franchise et de la législation applicable.